

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST
Président : Stéphane Angst
Rapporteur : Stéphanie Biolzi

Rapport de la Cogest sur les comptes 2020

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur les comptes 2020.

1 Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Stéphane Angst (UDC), président,
- Thomas Birbaum (PLR), vice-président,
- Stéphanie Biolzi (PDC), rapporteur,
- Pauline Arlettaz (PDC),
- Lionel Joris (PDC),
- Hervé Meyer (PLR),
- Lucie Fauquet (Les Vert-e-s),
- Guillaume Vanay (UDC),
- Cherryl Clivaz (PS),

Tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC,

- Cédric Zürcher pour le PLR,
- Edgar Vieux pour l'UDC,
- Tazuila Ngamiak pour le PS,
- Carole Morisod pour les Vert-e-s

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

2 Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à 3 reprises.

Le 11 mai 2021, une revue de détail des comptes 2020 a été faite et un catalogue de questions pour le Conseil municipal a été élaboré et lui a été transmis.

Le 18 mai 2021, sur invitation de la Cogest, M. Olivier Turin, président de la commune, M. Laurent Monnet, secrétaire municipal, et M. Emmanuel Bérard, chef financier, sont venus nous apporter les réponses du Conseil Municipal à nos questions.

Le 20 mai 2021, nous avons discuté du présent rapport et nous avons adopté ce dernier.

3 Entrée en matière

L'entrée en matière sur les comptes 2020 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

4 Examen des comptes 2020

4.1 Caractéristiques des comptes 2020

La Cogest enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2020. La marge d'autofinancement de CHF 6.84 millions peut être comparée à celle de 2019 (CHF 5.18 millions).

Les recettes fiscales sont en forte hausse. L'impôt au niveau du revenu des personnes physiques progresse fortement à CHF 16.75 millions contre CHF 15.30 millions prévus au budget, soit une augmentation de CHF 1.45 millions (+9.5%). Nous constatons que la Municipalité a appliqué le principe de prudence dans la constitution de ses provisions fiscales dues au Covid-19 (CHF 590'000).

En ce qui concerne les recettes fiscales des personnes morales, on constate une augmentation importante de l'impôt sur le capital de CHF 508'553 (+ 105.5%) par rapport aux comptes 2019. Les impôts sur le bénéfice augmentent de façon moins prononcée (CHF 382'886 ; + 68.7%) ce qui s'explique par la prise en compte d'une provision en lien avec le Covid-19 (CHF 550'000) et la RFFA (CHF 367'500).

A titre d'information :

- La péréquation financière se monte à CHF 2.8 millions
- Les charges, biens services et marchandises restent maîtrisées.
- Les indicateurs financiers sont bons, voire très bons.
- Crédit d'engagements :

Le projet en suspens est la Rue Clos-Novex/Pré-Raye. Ces travaux sont prévus sur plusieurs années et pour un montant supérieur à CHF 3.5 millions. Un crédit d'engagement doit dès lors être soumis au vote au Conseil général.

Concernant la piscine de Monthey, la Municipalité a décidé de comptabiliser en investissement la participation à la rénovation de CHF 1 million et d'effectuer un amortissement total (ordinaire CHF 100'000 / complémentaire CHF 900'000).

La Cogest estime, compte tenu des contreparties sur 50 ans, que cette manière de procéder est justifiée.

Cependant, cette décision (amortissement complémentaire) influence directement le résultat financier des comptes de fonctionnement.

Nous constatons qu'il existe des provisions supplémentaires par rapport aux années précédentes, dont notamment :

- CHF 500'000 pour la pandémie
- CHF 302'000 pour la réserve pour crise sanitaire dans la provision pour pertes sur débiteurs, ce qui permet de maintenir la provision pour pertes sur débiteurs au même niveau que pour les comptes 2019
- CHF 1'507'500 d'abattement sur les recettes fiscales estimées (Covid-19 et RFFA).

Cette démarche, prudente selon le conseil municipal dans le contexte actuel, a pour effet de présenter un résultat plus faible.

La Cogest conteste la constitution de cette provision pour pandémie de CHF 500'000. Comme le relève l'organe de révision, cette provision est non-admissible normalement car elle concerne des charges futures. La Cogest considère qu'une telle provision, en plus de ne pas avoir de fondements légaux, n'est pas basée sur des éléments probants et concrets. La constitution de cette provision, non affectée à un secteur particulier, ne donne pas une image fidèle des comptes. La Cogest sera attentive à la dissolution de ces provisions et aux constitutions de futures provisions.

4.2 Comptes de fonctionnement

Les principaux chiffres qui sont relevés dans les comptes de fonctionnement :

- Diminution de CHF 94'676 des charges de l'énergie due au paramétrage des systèmes de chauffage qui a été optimisé.
- Dépassement du budget des charges de maintenances et de rénovation expliqué par des imprévus, des urgences et des changements de rubriques.
- UAPE : Le coût net à la charge de la commune a diminué, passant de CHF 9'231 à CHF 7'002 par place. En précisant que la baisse est en partie due à la diminution de l'amortissement et à l'ouverture de nouvelles structures.

La Cogest constate que les pertes sur débiteurs s'accroissent d'année en année. Cela représente pour les personnes physiques le montant de CHF 499'340 (900.330.10) et pour les personnes morales de CHF 207'660 (901.330.10). La Cogest fait part de sa vive préoccupation compte tenu de cette augmentation rapide. Nous recommandons au conseil municipal de faire le maximum pour récupérer les montants dus. De plus, concernant les sociétés de recouvrement (réponse à la question 3 de la Cogest), la Cogest fait remarquer que c'était le conseil municipal qui avait qualifié de « médiocre » les résultats.

Les comptes 2020 de la commune ont été influencés de plusieurs manières par la situation sanitaire liée au Covid-19. On relèvera, à titre d'exemple, les éléments suivants :

- Diverses provisions comptabilisées afin de respecter les principes de prudence
- Paiements de certains salaires à 100% malgré l'arrêt provisoire de certaines activités : personnel de la piscine, patrouilleurs scolaires, ARP AJ (80%). La commune n'a pas pu bénéficier des indemnités RHT
- Remise sur loyer pour un montant total de CHF 13'500
- Annulation et/ou diminution de formations et de séances de commissions
- Utilisation moindre de certains locaux et par conséquent diminution des charges liées
- Frais de nettoyage spécifiques (CHF 96'072)

4.3 Comptes d'investissements

La commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt afin de financer ses investissements en cours, à savoir la participation aux travaux de rénovation de la piscine de Monthey et la STEP. Au niveau de l'état des emprunts, la Cogest relève que le prêt arrivant à échéance de CHF 3'950'000 a été remboursé.

Concernant la caserne du feu nouvellement construite et inaugurée, le montant total du compte 140.50 s'élève à CHF 1'685'310. Lors de la discussion du 18 mai 2021, il a été relevé par la Cogest, et confirmé par les Autorités municipales présentes, que l'investissement aurait dû faire l'objet d'un crédit d'engagement et être soumis à l'approbation du Conseil général.

Après une succession de reports les années précédentes, la Cogest constate avec satisfaction que cette année, les investissements budgétés (CHF 16.57 mios) ont été globalement réalisés (CHF 14.12 mios).

5 Questions concernant les comptes 2020 et réponses du Conseil Municipal

La Cogest a adressé une série de questions au Conseil Municipal. Afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil général, nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation, et par contre-coup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum : chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question. Les réponses de la municipalité sont reproduites dans leur intégralité en annexe.

6 Recommandation de la Cogest

La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2020 tels que présentés.

7 Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

8 Conclusions et remerciements

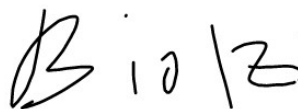
Bien que des provisions supplémentaires aient été constituées, la Cogest ne remet pas en cause les comptes 2020 et les considère comme très bons. Nous remercions le Conseil municipal et l'administration pour leur disponibilité ainsi que pour la mise à disposition des réponses à nos questions avant notre séance commune.

Collombey, le 20 mai 2021



Stéphane Angst

Président



Stéphanie Biolzi

Rapporteur

Annexes : questions et réponses sur les rubriques des comptes 2020

Copie au Conseil Municipal.